



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2021

n° 24-2021

Attribution des marchés pour la construction des 24 boxes au centre équestre et de l'agrandissement de la carrière Uriel

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni jeudi 21 octobre 2021 à 14 heures à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 14 octobre 2021.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Le secrétaire de séance est Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

| | |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Mme Florence MAZIER | Conseillère régionale – Région Normandie |
| M. Jean-Claude BRAUD | Conseiller départemental canton de PONT-HEBERT |
| M. Jean MORIN | Conseiller départemental canton de CREANCES pouvoir de M. Hervé AGNES |
| M. Loïc RENIMEL | Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO |
| Mme Stéphanie CANTREL | Conseillère municipale – Ville de SAINT-LO |

Membres suppléants :

| | |
|-------------------|-------------------------------------------|
| M. Louis JANNIERE | Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO |
| M. Hervé LEGENDRE | Conseiller municipal – Ville de SAINT-LO |

EXCUSEES :

| | |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Malika CHERRIERE | Conseillère régionale – Région Normandie |
| M. Sylvain LETOUZE | Conseiller régional – Région Normandie |
| M. Hervé AGNES | Conseiller départemental canton de QUETTREVILLE-SUR-SIENNE pouvoir à M. Jean MORIN |
| M. Mickaël GRANDIN | Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO |
| Mme Emmanuelle LEJEUNE | Maire de la Ville de SAINT-LO |

Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20211021-2021-24-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

Attribution des marchés de la construction des 24 boxes au centre équestre et de l'agrandissement de la carrière Uriel

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°34-2019 du 3 décembre 2019 décidant la réalisation des travaux 2020/2021 dont la construction de 24 boxes supplémentaires dans le prolongement des boxes existants du centre équestre et l'agrandissement de la carrière Uriel ;

Vu la délibération n°23-2021 du 21 octobre 2021 ajustant le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et validant une enveloppe financière de 428 500 euros pour le projet de construction de 24 boxes au centre équestre et de 494 300 euros pour le projet d'agrandissement de la carrière Uriel ;

Vu les éléments communiqués au rapport du président et notamment les rapports d'analyse des offres pour la construction de 24 boxe au centre équestre et pour l'agrandissement de la carrière Uriel ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2021 de non opposition sur la déclaration préalable de travaux de l'agrandissement de la carrière Uriel et la prescription obligatoire pour la réalisation du mur de soutènement en pierres locales issues de la démolition en réalisant des gradins de 3 à 4 grades ;

Considérant le coût élevé de réalisation du mur de soutènement (181 886,76 euros HT) pour le projet de l'agrandissement de la carrière Uriel et l'important surcoût qui résulterait de la prescription obligatoire de réaliser le mur de soutènement prévu en pierres locales issues de la démolition ;

Considérant la proposition de ne pas réaliser ce mur de soutènement au profit d'un talus végétalisé dans le but de respecter l'enveloppe financière dédiée au PPI ;

Considérant l'opportunité d'équiper la carrière Uriel d'une sonorisation pour une enveloppe estimée de 25 000 euros ;

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'attribution des marchés de la construction des 24 boxes au centre équestre aux candidats suivants pour les lots n°1 à 8 :

- Lot n°1 « VRD » à l'entreprise Travaux Publics Boutté avec la variante n°1 – Montant : 100 417 euros HT ;
- Lot n°2 « Gros œuvre » à l'entreprise J.M.Bosche – Montant : 75 000 euros HT ;
- Lot n°3 « Mur ossature bois – charpente – bardage » à l'entreprise Micard – Montant 97 453,39 euros HT ;
- Lot n°4 « Couverture » à l'entreprise Droullon – Montant : 20 323,61 euros HT ;
- Lot n°5 « Menuiserie extérieur bois » à l'entreprise AMC Folliot – Montant : 8 510,42 euros HT ;

- Lot n°6 « Structures équestres » à l'entreprise LMS Bourdonnaise – Montant : 72 228 euros HT ;
- Lot n°7 « Electricité » à l'entreprise SELCA – Montant : 4 103,68 euros HT ;
- Lot n°8 « Plomberie » à l'entreprise Lafosse Génie Climatique – Montant : 15 575,72 euros HT.

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues précitées pour la construction de 24 boxes au centre équestre.

- **DECIDE** de remplacer le mur de soutènement par un talus végétalisé pour le projet d'agrandissement de la carrière Uriel ainsi que la réalisation de la sonorisation et de déposer une nouvelle autorisation de travaux à cet effet.

- **APPROUVE** l'attribution des marchés de l'agrandissement de la carrière Uriel aux candidats suivants pour les lots n°1, n°4 et n°8 :

- Lot n°1 « Déconstruction » à l'entreprise TP Crevel – Montant : 23 730 euros HT ;
- Lot n°4 « Réfection du sol de la carrière Uriel » à l'entreprise Toubin Clément – Montant 55 301 euros HT ;
- Lot n°8 « Cabines des juges » à l'entreprise Etablissements Lullier – Montant : 67 200 euros HT.

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues précitées pour l'agrandissement de la carrière Uriel.

- **DECIDE** de relancer le marché pour les lots intégrant les travaux nouvellement validés pour l'agrandissement de la carrière Uriel en y ajoutant un lot sonorisation et de pas donner suite aux lots n°7 « Serrurerie » et n° 5 « Peinture » suite à la non réalisation du mur de soutènement.

- **AUTORISE** le Président à signer la nouvelle autorisation de travaux et à signer les nouveaux marchés relancé pour l'agrandissement de la carrière Uriel pour les entreprises retenues.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean MORIN", written over the printed name.

Jean MORIN